



Attention :

Si une demande d'aide est introduite par plusieurs personnes, une déclaration sur l'honneur est à signer par chacun des demandeurs

Déclaration sur l'honneur

Numéro du dossier: (si connu)

Par la présente, le/la soussigné(e)

Prénom

Nom

No. d'identification national

déclare expressément

- ne pas être** propriétaire, copropriétaire, usufruitier, emphytéote, ou titulaire d'un droit de superficie d'un logement, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger (à titre personnel ou ensemble avec une autre personne) à part celui faisant l'objet de la demande d'aides au logement;
- être** propriétaire, copropriétaire, usufruitier, emphytéote, ou titulaire d'un droit de superficie d'un logement, au Grand-Duché de Luxembourg respectivement à l'étranger (à titre personnel ou ensemble avec une autre personne);
- (veuillez cocher ce qui convient)

et que

- seul le ménage du/des demandeur(s) habitera le logement faisant l'objet de la demande,
- le logement subventionné ne sera pas mis en location, en totalité ou en partie.

Le demandeur s'engage à signaler sans délai tout changement susceptible d'influencer l'octroi, le maintien, la modification ou la suppression de l'aide, notamment tout(e):

- autre acquisition immobilière ou succession d'un immeuble ;
- changement en relation avec le logement subventionné (p.ex. : transformation, vente du logement, etc.) ;
- changement de situation familiale (p.ex. la dissolution du ménage par séparation ou divorce ; le mariage ; déménagement ; l'arrivée, le départ ou le décès d'un occupant ou d'un enfant) ;
- modification concernant le paiement des allocations familiales resp. de l'affiliation de l'enfant/des enfants à l'assurance maladie ;

Le(s) demandeur(s) d'une subvention d'intérêt est/sont également tenu(s) d'informer le Service de tout :

- changement de revenu ou d'employeur ;
- modification du/des prêt(s) destiné(s) au logement (p.ex. : changement du taux d'intérêt ou du montant emprunté, remboursement anticipé, etc).

En cas de déclaration inexacte ou incomplète, ou en cas d'omission de signaler les changements susmentionnés, le remboursement des aides indûment touchées sera exigé.

Cette déclaration est à considérer comme faisant partie intégrante de la demande en obtention d'une aide individuelle au logement, signée par le demandeur susmentionné.

Lu et approuvé

Date

Signature du demandeur